

Règlement pour la promotion de la relève de l'ASG

Objectif	Dans le cadre de la promotion de la recherche, l'ASG soutient les jeunes géographes souhaitant prendre activement part à des congrès à l'étranger par une participation aux coûts.
Moyens	L'ASG dispose des moyens financiers mis à disposition annuellement par l'Académie des sciences naturelles pour la promotion de la relève scientifique.
Conditions	Les requérant(e)s doivent présenter ou participer à un exposé présenté à la conférence et être immatriculé(e)s à une haute école suisse.
Contributions	Des sommes allant jusqu'à Fr. 300.- pour des manifestations en Europe, jusqu'à Fr. 500.- pour des manifestations en dehors d'Europe, peuvent être sollicitées et attribuées.
Demandes	<p>Les demandes doivent comprendre:</p> <p>nom, prénom, adresse, institut, domaine de recherche, directeur ou directrice de recherche pour le travail en question ;</p> <p>programme du congrès sur lequel apparaît la contribution du requérant ou de la requérante ;</p> <p>brève description de la contribution dans le cadre du travail personnel ;</p> <p>résumé de l'exposé ;</p> <p>disposition des coûts de voyage et de séjour ainsi que d'inscription au congrès ;</p> <p>données relatives au virement bancaire et bulletin de versement.</p> <p>Les demandes peuvent être présentées à n'importe quel moment. Les demandes présentées avant le 31 janvier sont considérées lors de la séance du comité de février, celles présentées avant le 31 avril lors de la séance du comité de mai.</p>
Bref rapport	Au plus tard trois mois après le congrès, un bref rapport d'une demi-page à une page doit être remis. Il doit contenir des informations sur le déroulement du congrès ainsi que sur le bénéfice personnel de la participation. Ce bref rapport est une condition préalable au versement de la contribution financière attribuée.
Attribution des contributions	Lors de l'attribution des contributions, l'importance de la manifestation pour le ou la participant(e) est considérée en premier lieu. D'autre part, les différents domaines et instituts doivent être pris en compte de manière judicieuse.

Le présent règlement a été agréé par le comité lors de sa séance du 15 février 2005.

Le président:

Le questeur:

H.-R. Egli

T. Hammer

Demande pour une contribution aux frais de voyage dans le cadre de la promotion de la relève de l'Association suisse de géographie (ASG)

Nom: Prénom:

Adresse privée:

.....

Compte bancaire/postal:

Téléphone: priv. prof.

E-Mail:

Ecole/institut:

Directeur/directrice de recherche:.....

Congrès/conférence (lieu, date, titre):

.....

.....

.....

Description de l'apport pour le travail personnel:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Coûts: voyage Fr.

nuitées Fr.

taxe d'inscription Fr.

Contributions par des tiers: Fr.

Montant souhaité (Europe: maximum 300.-, hors Europe: maximum 500.-): Fr.

Annexes: Programme du congrès (copie) ou confirmation de participation à l'exposé

Résumé

Bulletin de versement